

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 250

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 34**

Supprimer les deux dernières phrases de l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale dans la mesure où les éléments à prendre en compte dans le rapport d'évaluation seront fixés par la voie réglementaire.